



—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42. Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42. Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 09.41.09

Direction Départementale de l'Équipement
9. Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE IZERON

arrêté en date du 30 OCT. 1983
Pour le Préfet,
et par délégation
M. Christine VIENNET

N° INSEE 195

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1₂ Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

6₁ Zone dangereuse - Construction interdite

6₂ Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDEMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue: Liliane BESSON	Établi: 27/10/1980	ECHELLE 1/10000
Dessinateur:	Modifié: 198	
	Approuvé: 198	